



Assemblée générale

Soixante-seizième session

18^e séance plénière

Monday 11 octobre 2021, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Shahid (Maldives)

En l'absence du Président, M. Afonso (Mozambique), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 heures.

Points 15, 119, 124 et 125 de l'ordre du jour

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Note du Secrétaire général (A/76/275)

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Renforcement du système des Nations Unies

Note du Secrétaire général (A/76/327)

Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions

Le Président par intérim (parle en anglais) :

Nous allons maintenant entamer notre débat portant sur plusieurs points de l'ordre du jour.

M^{me} Benziane (Maroc) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat conjoint, qui est d'une importance cruciale, après le rapport du Secrétaire général *Notre Programme commun* (A/75/982), qui constitue une feuille de route précieuse et fondamentale pour traduire les 12 points de la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des

Nations Unies (résolution 75/1) en action palpable et concrète. Comme souligné dans le rapport du Secrétaire général, « nous sommes à un tournant de l'histoire », et nous devons agir en suivant le programme d'action recommandé par M. António Guterres.

La mise en œuvre de cette feuille de route est une forte reconnaissance que l'Organisation est le cadre de coopération efficace le plus idoine et approprié, et la plateforme d'action multilatérale par excellence pour relever les défis mondiaux et renforcer la solidarité internationale. Les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies traduisent notre profonde conviction en l'importance de l'Organisation et son utilité en tant que référence collective et cadre pour la solidarité effective et renouvelée de la communauté internationale face aux défis auxquels nous sommes confrontés à l'heure actuelle. Afin de concrétiser les 12 engagements cruciaux de la déclaration, nous avons besoin de renforcer notre action commune pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable, sachant que moins de 10 ans nous séparent du délai de 2030.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu un impact très négatif sur toute la planète et constitue la principale menace à la sécurité humaine. Elle a revigoré l'attention internationale portée au défi des changements climatiques, tant les liens entre les aires thématiques des changements climatiques, de la dégradation de la biodiversité et de la sécurité sanitaire sont devenus davantage évidents. Le chevauchement de ces deux grandes menaces

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



planétaires, à savoir la pandémie de COVID-19 et les changements climatiques, devrait catalyser l'émergence d'un nouvel agenda multilatéral basé sur une approche globale des défis mondiaux. Le Maroc estime que l'accès équitable et immédiat aux vaccins, par le biais d'un plan de vaccination mondial, comme mentionné dans le rapport *Notre Programme commun*, est indispensable pour aider tous les pays, en particulier les pays africains et les pays les moins avancés, à surmonter cette phase aiguë de la pandémie. Ma délégation soutient pleinement l'engagement du Secrétaire général pour faire en sorte que les vaccins soient des biens publics mondiaux, ainsi que les efforts louables de l'ONU et de ses institutions pour garantir que les vaccins soient sûrs, efficaces, accessibles et abordables pour tous et toutes, notamment à travers le Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19. Cela est indispensable pour une relance inclusive, durable et équitable.

Le Maroc, qui soutient l'élaboration d'un traité international sur les épidémies dans le cadre de l'Organisation, entend organiser une conférence internationale courant 2022 sur la préparation et la réponse aux pandémies, en coopération avec la République du Rwanda, l'Organisation mondiale de la Santé et la Banque mondiale, dans le but d'unifier les efforts internationaux pour renforcer les capacités des pays à faire face aux épidémies et la préparation aux situations d'urgence. Conformément aux hautes instructions de S. M. le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, le Royaume du Maroc a mis en œuvre un projet ambitieux de fabrication locale des vaccins contre la COVID-19. Le Maroc incarne, sur le terrain, à travers ce projet, sa politique africaine de solidarité, en contribuant au renforcement de la sécurité sanitaire des pays africains, et ce en haussant le niveau de vaccination dans ses pays frères.

Il est également important de poursuivre le renforcement de l'Organisation des Nations Unies et de consacrer son rôle d'espace de compréhension et de consensus internationaux visant à promouvoir la paix, à réaliser le développement, notamment en Afrique, et à diffuser et promouvoir les valeurs et les principes universels de droits de l'homme, d'égalité des genres et de dialogue des cultures et des civilisations. Aujourd'hui, nous avons besoin d'un multilatéralisme plus ouvert, efficace, solide et pragmatique. Construire un système multilatéral, renouvelé et juste est pour le Maroc une nécessité afin d'assurer le renforcement de la solidarité internationale qui devrait encadrer le monde post-COVID-19. Le Royaume du Maroc a exprimé à de nombreuses reprises qu'il était nécessaire de repenser l'action multilatérale et de développer des approches renouvelées et définir des

concepts consensuels capables d'inspirer un nouvel esprit pour faire face aux défis immédiats et futurs, et renforcer l'efficacité des institutions internationales. Dans ce cadre, nous saluons les efforts du Secrétaire général, M. António Guterres, ainsi que l'esprit d'initiative et la persévérance dont il a fait preuve depuis le début de la pandémie de COVID-19, à travers ses multiples appels à intensifier les efforts pour une Organisation plus forte et une action multilatérale revigorée.

Nous saluons également le grand intérêt qu'accorde *Notre Programme commun* aux générations futures et à l'avenir que nous leurs laisserons. Il est donc nécessaire de renforcer la solidarité entre les générations. Il est tout aussi indispensable que nos actions et initiatives tiennent pleinement compte du monde que nous léguerons demain à nos enfants. Nous devons garder à l'esprit que les conséquences de nos actions impacteront inéluctablement les générations futures. Dans ce cadre, nous saluons la proposition du Secrétaire général de nommer un ou une envoyé(e) spécial(e) pour les générations futures. Aussi, je voudrais souligner l'importance de poursuivre notre soutien, en tant qu'États Membres, aux réformes engagées par le Secrétaire général, notamment dans les domaines du développement, de la paix et de la sécurité et de la gestion de l'Organisation, qui ont démontré leur grande efficacité et pertinence. Ceci est extrêmement important pour renforcer notre programme commun.

Le Maroc continue de contribuer promptement aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité et ne cessera d'œuvrer à la revitalisation de l'Assemblée générale et au renforcement du Conseil économique et social, et ce, dans le respect de l'équilibre institutionnel entre les organes principaux de l'ONU, tel que décliné par la Charte des Nations Unies. Dans ce cadre, je tiens à réitérer la position du Maroc pour une réforme du Conseil de sécurité et son élargissement, afin d'accroître la représentativité de ses membres dans les deux catégories d'une manière contemporaine qui reflète l'évolution de la composition de l'Organisation des Nations Unies, en veillant à assurer une représentation accrue de l'Afrique au sein du Conseil de sécurité réformé. Ma délégation réaffirme son soutien inflexible à la Position africaine commune contenue dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte, qui doit continuer de servir comme seule option viable reflétant les droits de l'Afrique en vue de rendre justice à notre continent. Cette position stipule une représentation juste et équitable de l'Afrique, en disposant d'un minimum de deux sièges permanents, avec l'ensemble des prérogatives et privilèges des membres permanents,

y compris le droit de veto, tant que celui-ci continue d'exister, et de cinq sièges non permanents. Le Maroc soutient également la demande du Groupe des États arabes à avoir une représentation plus importante au sein du Conseil de sécurité élargi, à savoir un siège arabe permanent disposant de toutes ses prérogatives, ainsi qu'une représentation adéquate dans la catégorie des membres non permanents.

De même, le processus de revitalisation de l'Assemblée générale est une composante essentielle de la réforme globale de l'ONU. L'objectif est de rendre l'Assemblée générale plus pertinente, efficace et proactive, afin de faire face aux défis mondiaux contemporains engendrés, notamment, par la pandémie de COVID-19, les changements climatiques, les migrations, la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, et la traite des êtres humains.

Enfin, nous réitérons la position du Maroc concernant la nécessité de procéder à une revitalisation harmonieuse des travaux des grandes commissions afin d'aboutir à des effets durables sur l'ensemble du processus. Nous insistons sur la nécessité de redoubler d'efforts afin d'accroître les synergies et la cohérence en éliminant les lacunes, les chevauchements et les doubles emplois qu'il pourrait y avoir entre les questions inscrites à l'ordre du jour. De même, assurer l'alignement de l'ordre du jour de l'Assemblée générale avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est une nécessité impérieuse qui doit être encouragée.

Le Président de l'Assemblée peut compter sur l'engagement du Royaume du Maroc et la participation active de ma délégation aux réunions à venir, notamment la réunion qu'il entend tenir le 25 octobre prochain concernant le rapport *Notre Programme commun*.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président d'avoir organisé le présent débat conjoint. Je saisis cette occasion pour partager brièvement nos réflexions préliminaires sur le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), au titre du point 124 de l'ordre du jour.

La Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1), adoptée par nos dirigeants en septembre 2020, demandait au Secrétaire général de formuler des recommandations dans un rapport. Nous remercions le Secrétaire général Guterres de son rapport, qui s'appuie sur les 12 domaines d'engagement recensés dans la Déclaration. Nous saluons également le travail effectué par la Fondation pour les Nations Unies et ses partenaires dans l'élaboration de

ce rapport. Nous nous félicitons des nombreuses propositions, réflexions et idées importantes du Secrétaire général figurant dans le rapport. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a tiré la sonnette d'alarme. Nous devons réellement établir un programme commun si nous voulons aller de l'avant. Si nous continuons sur la voie actuelle, qui cherche à nous diviser davantage, nous nous éloignerons plus encore de notre propre capacité de renouvellement et de relèvement. Notre vision doit porter sur un multilatéralisme réformé, les questions de genre, les droits humains, le développement, la lutte contre le terrorisme, les changements climatiques et l'environnement, le financement, la pandémie et les vaccins, ainsi que sur la paix et la sécurité, entre autres priorités.

Certains domaines nécessitent bien entendu une plus grande attention. Par exemple, je suis conscient de l'importance accordée par le Secrétaire général à la lutte contre le terrorisme, et nous saluons l'action du Bureau de lutte contre le terrorisme. Toutefois, le rapport traite de la priorité qu'est le terrorisme de manière plutôt superficielle. En effet, le terme « terrorisme » n'apparaît que deux fois dans le rapport, tandis que l'expression « changements climatiques » revient plus de 20 fois et le mot « climat » est utilisé plus de 70 fois. J'espère qu'il sera possible d'y remédier le plus tôt possible, car le terrorisme reste la menace la plus grave pour la paix et la sécurité internationales et l'un des grands obstacles à la réalisation de notre programme commun.

Nous nous félicitons, par ailleurs, de l'accent mis sur les changements climatiques. Il ne fait aucun doute que cette question va définir notre programme commun. Cependant, comme nous l'avons souligné précédemment, l'Inde est le seul pays du Groupe des Vingt à être sur la bonne voie pour atteindre les objectifs fixés dans l'Accord de Paris. Les 100 milliards de dollars promis sont loin d'être au rendez-vous. En outre, l'objectif de zéro émission nette doit être un objectif mondial, dans le cadre duquel les pays développés doivent en fait libérer de l'espace carbone pour les pays en développement d'ici à 2050. Nous avons besoin d'un objectif zéro carbone pour les pays développés car, sans l'application du principe de la responsabilité commune mais différenciée, les objectifs zéro émission nette individuels pèseront de manière disproportionnée sur les pays en développement.

Je suis sûr que ces questions, ainsi que d'autres, feront l'objet d'un débat plus approfondi à mesure que l'Assemblée avancera dans sa soixante-seizième session. Au-delà de la prise en compte des contributions des différentes parties prenantes, telles que la société civile, le monde universitaire, le secteur privé et les jeunes

dirigeants, nous devons garder à l'esprit que l'approbation et la mise en œuvre de ces recommandations doit préserver le rôle central des États Membres dans tous les processus de l'ONU. Nous ne doutons pas que ce sera le cas lorsque nous irons de l'avant, de sorte que les priorités des États Membres, dictées par leur propre voie de développement et leur situation, deviennent le principal moteur des décisions qui seront arrêtées. L'Inde prendra une part active et constructive dans ce processus et veillera à ce que les États Membres examinent attentivement chacune des propositions du rapport en vue d'obtenir des résultats inclusifs et fondés sur le consensus, conformément aux procédures établies de l'ONU.

M. Aidid (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président d'avoir organisé la présente séance. Ma délégation se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général et de la publication de son rapport intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982). Nous saluons également sa vision de l'avenir de la coopération mondiale fondée sur un multilatéralisme inclusif, en réseau et efficace, telle qu'elle est exposée dans le rapport, auquel je voudrais maintenant apporter une réponse préliminaire.

Premièrement, en ce qui concerne les objectifs de développement durable et l'action climatique, nous soutenons le thème général du rapport, qui consiste à promouvoir la durabilité pour un avenir plus vert, plus sûr et meilleur. La Malaisie a récemment lancé son douzième plan national pour la période 2021-2025 sur le thème « Une Malaisie prospère, inclusive et durable ». Ce plan définit notre engagement à opérer, à l'échelle nationale, une transition vers des pratiques économiques et des modes de vie plus durables qui valorisent nos ressources naturelles et la salubrité de l'environnement. Cette transition nous permettra de nous attaquer, entre autres choses, aux problèmes des changements climatiques, des pratiques de consommation et de production non durables, de la perte de biodiversité et du manque de cohérence dans la mise en œuvre des politiques.

Nous avons aussi annoncé récemment notre objectif de devenir un pays neutre en carbone d'ici à 2050. À l'appui de cette démarche, nous mettrons également en œuvre divers instruments économiques de tarification du carbone, tels qu'une taxe sur le carbone et un marché de permis d'émission. Nous appuyons également la proposition de tenir un sommet biennal du Groupe des Vingt (G20), du Conseil économique et social, du Secrétaire général et des dirigeants des institutions financières internationales sur le thème de la mise en place d'une économie mondiale plus durable, plus inclusive et plus résiliente. En tant que membre du

Groupe pour la gouvernance mondiale, la Malaisie se réjouit à la perspective de poursuivre son engagement avec le G20 et les parties prenantes concernées afin de promouvoir un cadre de gouvernance mondiale plus ouvert, responsable et efficace.

Deuxièmement, en ce qui concerne les droits de l'homme et la protection sociale, la Malaisie soutient l'appel à renforcer la solidarité mondiale dans la lutte contre la pandémie et à considérer le vaccin comme un bien public mondial. Nous continuons d'appeler les États Membres à plaider en faveur du multilatéralisme en ce qui concerne les vaccins afin de garantir l'équité pour tous en la matière, en particulier pour les populations qui n'ont que peu ou pas accès à ces vaccins vitaux. Nous soulignons en outre la nécessité d'accroître la capacité de production de vaccins afin d'atteindre l'objectif mondial consistant à faire en sorte que 70 % de la population de tous les pays soit vaccinée d'ici la mi-2022.

Nous appuyons également l'appel à accroître l'inclusion et la participation des femmes, des jeunes et des parties prenantes concernées, telles que les organisations de la société civile, dans tous les domaines, en particulier la prise de décision. En Malaisie, nous avons œuvré à encourager une plus grande participation des jeunes à la politique et aux processus décisionnels. En 2019, notre parlement a approuvé un projet de loi abaissant l'âge du vote pour les élections générales de 21 à 18 ans. Nous pensons que les jeunes peuvent et doivent contribuer au processus démocratique et participer à la construction de la nation. En tant que membre de la Commission de la condition de la femme, nous appuyons également la proposition d'explorer une réévaluation du rôle de la Commission pour accélérer davantage l'action en faveur de l'égalité des genres au niveau mondial et sa mise en œuvre.

En ce qui concerne les modèles d'activité proposés, nous exhortons également les États Membres et les parties prenantes concernées à prendre les mesures nécessaires pour s'assurer qu'aucune entreprise commerciale n'est impliquée dans des activités liées à des violations des droits de l'homme, telles que celles qui figurent dans le rapport sur les entreprises et les droits de la personne dans les colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé (A/HRC/22/63) publié par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Dans le même ordre d'idées, nous espérons que les discussions futures sur ce rapport porteront également sur la situation des pays touchés par des mesures coercitives unilatérales. La Malaisie considère que ces mesures sont contraires aux normes du droit international et à la Charte des Nations Unies. Les

sanctions unilatérales nuisent à la liberté du commerce transfrontalier et entravent le développement social de la population. Ma délégation continue de demander la levée des sanctions unilatérales afin de protéger les droits de l'homme pour tous, en particulier pendant la pandémie. L'heure est à la solidarité, pas à l'exclusion.

Troisièmement, en ce qui concerne la paix et la sécurité, nous nous félicitons de la proposition d'un « nouvel agenda pour la paix » telle que présentée dans le rapport. Toutefois, nous aurions souhaité que l'accent soit davantage mis sur la résolution des conflits, notamment sur les mécanismes permettant de s'attaquer à leurs causes profondes. Nous notons également l'absence de toute mention dans le rapport de l'appel à un cessez-le-feu mondial que le Secrétaire général a préconisé en 2020. En tant qu'initiateur principal de la déclaration commune sur un cessez-le-feu mondial, soutenue par plus de 170 pays, nous sommes convaincus que cet appel et la dynamique suscitée doivent être renforcés en vue de poursuivre notre programme commun pour la paix.

Dans le même temps, nous appelons également à consacrer des efforts et des ressources collectives aux actions que nous continuons de mener pour sauvegarder la paix mondiale et éviter des crises géopolitiques majeures. Bien qu'il n'y ait pas eu de troisième guerre mondiale ou d'explosion d'arme nucléaire depuis la création de l'ONU, nous devons nous rappeler que le risque de telles calamités n'a pas été écarté pour toujours. Nous continuons à appeler les États Membres à mettre en œuvre leurs obligations et leurs engagements afin de garantir un monde sans armes nucléaires. Nous devons également indiquer clairement que la course aux armements ne fait pas et ne doit pas faire partie de notre programme commun. Nous devons mettre fin à la course aux armements partout dans le monde. Chacun doit s'abstenir d'entreprendre une action militaire potentiellement provocatrice qui pourrait faire monter la tension et déclencher un conflit.

Quatrièmement, en ce qui concerne le renforcement du rôle de l'ONU, nous appelons les États Membres à respecter leurs obligations financières dans leur intégralité et dans les délais impartis. Ce n'est pas un choix. C'est une nécessité pour permettre à l'Organisation de remplir son mandat de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible. À cet égard, la Malaisie s'est toujours acquittée de ses importantes obligations, et nous sommes fiers de figurer au tableau d'honneur depuis quelques années. La Malaisie se félicite également d'assumer ses responsabilités en contribuant au renforcement des travaux de l'Assemblée générale. Avec l'Équateur, la Finlande et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, nous avons accueilli

le mois dernier le premier atelier de transition entre le Bureau entrant et le Bureau sortant de la présidence de l'Assemblée générale afin de faciliter une transition en douceur et de renforcer la mémoire institutionnelle du Bureau pour qu'il puisse mieux exécuter les mandats de l'Assemblée. Je précise que la réforme de l'Organisation ne serait pas complète sans la réforme du Conseil de sécurité. Après des décennies de délibérations, nous devons rendre le Conseil plus démocratique en termes de composition et de processus décisionnels.

Ce que j'ai présenté aujourd'hui ne sont que certaines de nos premières réflexions sur le rapport, et je souligne que nous devons nous engager davantage dans la discussion sur la manière de promouvoir *Notre Programme commun*. Ma délégation est prête à soutenir ce processus, notamment en s'engageant et en collaborant avec les États Membres, le Secrétariat et les institutions et parties prenantes concernées à cet égard.

M^{me} Chan Valverde (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica souhaite évoquer le récent rapport du Secrétaire général, intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), au titre du point 124 de l'ordre du jour.

La leçon la plus importante à tirer des crises actuelles est peut-être la fragmentation relative de notre système international. Nous oublions souvent que ce qui se passe n'importe où peut nous affecter tous, partout. Pour pouvoir espérer un jour un avenir meilleur, cet avenir doit être fondé sur la reconnaissance du fait que le bien-être d'une communauté dans une région du monde est aussi important que celui d'autres communautés dans toutes les autres régions, que notre présent et notre avenir sont liés et que nos actions à court terme ont des conséquences à long terme.

Notre Programme commun nous exhorte à reconstruire à partir des crises actuelles et à œuvrer pour un monde plus inclusif, plus équitable et plus résilient. Il nous demande de ne pas oublier que l'interconnexion et l'empathie qu'il peut créer, seront essentielles à notre réussite. En cette période où tant de personnes extérieures à cette bulle semblent sceptiques quant à notre capacité collective d'agir, nous devons résolument nous atteler à faire davantage pour ouvrir la voie à l'ONU afin qu'elle se montre à la hauteur de la situation et fasse tout ce qu'elle a la capacité et la volonté de faire pour aider l'Organisation et nos propres pays à changer le cours de notre destin commun – tant qu'il y a encore un destin à changer.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est une composante essentielle de *Notre Programme commun* et exige que nous établissions un

nouveau contrat social pour une nouvelle ère. Il renforce les promesses faites à une planète malade des conflits, des effets des changements climatiques et maintenant d'une pandémie. Il s'agit d'un nouveau pacte avec la planète et ses habitants que nous devons simplement décider de respecter. Mais nous ne pouvons tenir ces promesses que si nous décidons de le faire, et de le faire tous ensemble. Le Costa Rica, en tant que Membre actif de l'ONU, du réseau des dirigeants dans le cadre de la campagne ONU75 et de l'Alliance pour le multilatéralisme, continuera à jouer son rôle et plus encore. Nous agissons de la sorte pour nous assurer que les promesses les plus nobles et les plus importantes faites à nos populations, notamment les objectifs de développement durable, restent au centre de nos engagements multilatéraux.

Cette pandémie est grave et risque fort de se poursuivre sous la forme de variants apparaissant dans des communautés que nous n'avons pas réussi à vacciner jusqu'à présent. Mais la pandémie n'est pas responsable de notre inaction et de notre inefficacité. Elle ne justifie pas le renoncement à nos obligations en matière de droits de l'homme, l'affaiblissement de nos normes démocratiques ou la promotion des discours de haine ou de la ferveur nationaliste. Elle n'est pas non plus responsable des conflits que nous ne réglons pas, des résolutions que nous adoptons et qui n'ont aucun effet, ni des avertissements que nous entendons mais dont nous ne tenons pas compte.

Il est maintenant temps d'agir. Il est temps de s'opposer fermement à la fragilité, voire à l'effondrement des écosystèmes, des systèmes financiers internationaux, des idéaux démocratiques, de nos sociétés désormais dangereusement surarmées et de la vitalité déclinante de notre système multilatéral. C'est le moment de choisir. Allons-nous garder le cap ou tracer une nouvelle voie ? Vivrons-nous en vase clos, en ne considérant que nos propres intérêts, ou travaillerons-nous ensemble pour résoudre les problèmes mondiaux urgents ?

Choisissons la deuxième option, le chemin qui n'offre pas de raccourcis mais beaucoup de promesses. Dans ce nouveau voyage, nous avons tous un rôle à jouer. *Notre Programme commun* est un appel à tous – aux pays riches, aux pays à revenu intermédiaire et aux pays les plus vulnérables, à tous ceux qui ont été touchés par les changements climatiques, la barbarie des conflits, l'autoritarisme, l'inégalité et l'exclusion, à nous tous, notamment à ceux qui n'ont pas encore été invités à la table des politiques pour contribuer à rendre le monde meilleur. C'est un appel à nous tous, sans exception ni distinction, car nous méritons tous d'occuper une place plus digne, plus autonome et plus saine sous un même soleil.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne en sa qualité d'observateur.

M. Pieper (Union européenne) (*parle en anglais*) : Je fais cette déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres au titre du point 124, en relation avec le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982).

Nous tenons à remercier le Secrétaire général d'avoir procédé à une consultation très large et inclusive et d'avoir présenté un rapport et des recommandations très riches, que nous sommes encore en train d'assimiler. Une fois que nous aurons évalué le rapport dans son intégralité, nous serons prêts à nous engager activement pour relever les défis actuels et futurs présentés dans ce document, afin d'améliorer la gouvernance mondiale.

L'Union européenne considère le rapport comme une contribution tangible au renforcement du multilatéralisme, avec en son centre une ONU plus forte et plus inclusive, qui réponde à ce que les dirigeants ont demandé dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1). Nous partageons également l'analyse franche et sévère du Secrétaire général sur l'état du monde, les déficiences du système de gouvernance mondiale et l'urgence d'agir pour éviter un scénario de rupture et œuvrer à une percée. L'Union européenne attend avec intérêt que nous nous réunissions à nouveau le 25 octobre dans cette salle pour discuter plus en détail avec le Secrétaire général des propositions contenues dans *Notre Programme commun*.

Nous notons avec satisfaction que le Président de l'Assemblée générale s'est engagé à traiter cette question comme une priorité absolue au cours de la présente session et nous sommes pleinement favorables à ce qu'il joue un rôle de premier plan dans le processus de suivi. Dans l'immédiat, il s'agit de convenir d'un cadre qui nous permettra de donner suite au rapport et à ses recommandations et de les articuler avec les initiatives et mécanismes existants, tout en maintenant la dynamique sur cette question importante. L'Union européenne serait favorable à une résolution procédurale courte et concise pour fournir ce cadre, qui devrait permettre de poursuivre la consultation large et inclusive avec les parties prenantes externes. Nous sommes prêts à coopérer avec tous les membres et nos partenaires pour faire avancer ce dossier clef.

M. Romero Puentes (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions saisir cette occasion pour féliciter S. E. M. Abdulla Shahid pour son élection à

la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session, au cours de laquelle il aura le plein appui de ma délégation.

Nous prenons note du rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982) et de sa présentation le 10 septembre dernier. Nous partageons l'appel du Secrétaire général à renforcer le multilatéralisme et la coopération internationale comme solution à nos problèmes mondiaux actuels et futurs.

En raison de sa nature programmatique, et compte tenu du grand nombre de propositions qu'il fait à court, moyen et long terme, ainsi que de l'inclusion de divers concepts et termes qui nécessiteraient un examen et une définition plus poussés au niveau intergouvernemental, le rapport mérite une analyse calme et complète de la part des États Membres. Des propositions telles que la redéfinition du Conseil de tutelle, la création d'une plateforme d'urgence ou l'adoption de nouveaux instruments internationaux sur lesquels les États Membres ne se sont pas encore mis d'accord, pour ne citer que quelques-unes des propositions les plus saillantes, auraient un impact considérable sur le système des Nations Unies, les mandats et les méthodes de travail de divers organes et, dans certains cas, même sur les fonctions que leur prescrit la Charte des Nations Unies. D'autres idées pourraient influencer les rôles des États Membres et du Secrétariat ou ouvrir une nouvelle voie pour la participation d'autres acteurs aux travaux de l'Organisation. Nous avons donc besoin de discussions intergouvernementales qui permettent d'approfondir ces idées et d'atteindre les consensus nécessaires afin de déterminer la possibilité d'aller de l'avant sur chacune des propositions. Si nous sommes d'accord pour dire qu'il faut une ONU plus forte, nous pensons que nous devons avancer dans cette direction sur des bases solides et avec l'accord de tous.

Je voudrais conclure en réaffirmant notre engagement indéfectible à continuer à travailler avec l'Organisation et ses États Membres pour défendre un ordre international plus démocratique et plus juste, qui réponde à la demande de paix, de développement et de justice de tous les peuples du monde et qui garantisse la préservation et le renforcement du multilatéralisme et du droit international.

M. Hermann (Danemark) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette séance. Je fais la présente déclaration au nom d'un groupe interrégional de pays – les Fidji, la Géorgie, le Mexique, le Qatar, le Rwanda, Singapour, la Suède et mon propre pays, le Danemark.

Nous comprenons que la plénière d'aujourd'hui est d'ordre essentiellement procédural, principalement pour permettre à l'Assemblée générale d'inscrire officiellement le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982) à sa soixante-seizième session. À cet égard, nous tenons à saluer le débat de fond de l'Assemblée générale sur *Notre Programme commun*, prévu pour le 25 octobre. Nous croyons savoir que le Président de l'Assemblée générale, ainsi que le Secrétaire général, seront présents pour cet important débat.

Nous pensons que la nature du rapport et les problèmes qu'il aborde méritent l'attention pleine et entière des dirigeants de deux des organes principaux de l'ONU, l'Assemblée générale et le Secrétariat. Tout aussi important, la période qui nous sépare du 25 octobre donnera aux États Membres plus de temps pour assimiler à la fois l'analyse et les nombreuses recommandations figurant dans le rapport et, surtout, pour réfléchir à la meilleure façon pour nous, États Membres, de faire avancer nos discussions et le suivi du rapport. Nous pensons que le rapport, l'analyse et les recommandations qu'il contient méritent une réflexion et un suivi sérieux et réfléchis. Nous sommes confrontés à des défis inhabituels qui nécessitent probablement des processus et des solutions inhabituels. Nous attendons avec intérêt de travailler avec tous nos collègues afin que l'Assemblée générale puisse envoyer un signal clair et sans équivoque que nous, les États Membres de l'ONU, sommes prêts à nous investir dans les diverses discussions, délibérations et suivis concrets de l'analyse et des nombreuses recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général, *Notre Programme commun*, que nous lui avons demandé de préparer et de nous présenter.

M. Varganov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée d'avoir une nouvelle discussion, plus approfondie, sur le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982) et les idées qu'il contient concernant l'orientation future des travaux de l'Organisation et de la coopération internationale.

Nous pensons qu'il y a beaucoup d'éléments dans le rapport qui méritent une attention particulière. Nous souscrivons à sa thèse fondamentale sur la nécessité de renforcer le multilatéralisme dans les relations internationales, lequel devrait devenir la base d'un ordre mondial plus juste et multipolaire. En ce moment, malheureusement, nous observons une tendance différente. Les divisions au sein de la communauté internationale ne font que s'accroître, menaçant sérieusement les efforts déployés pour relever les défis

traditionnels et nouveaux dans des domaines tels que les soins de santé, l'espace numérique, le climat et la stratification sociale. À cet égard, nous soutenons l'appel du Secrétaire général à la solidarité et à l'action collective. Nous nous félicitons aussi de l'accent placé sur les intérêts des pays en développement.

Nous serions prêts à contribuer au renforcement du rôle du Conseil économique et social et de sa collaboration avec le Groupe des Vingt, en promouvant des approches fondées sur la science pour les travaux de cette organisation mondiale, en adoptant une réforme inclusive du système de taxation internationale et du système de gouvernance économique mondiale dans son ensemble, en réglementant l'intelligence artificielle, en limitant l'influence des géants technologiques et en améliorant l'efficacité de la gouvernance d'Internet. Toutefois, nous nous devons de relever, qu'à notre avis, certaines des conclusions du rapport sont ambiguës et dépassent le champ d'action de l'Organisation tel qu'il est prévu dans ses documents de base et ses attributions approuvées d'un commun accord.

Dans le contexte des questions relatives à la paix et à la sécurité, nous considérons que l'accent mis sur les droits de l'homme et les questions de genre est inapproprié. L'idée que le climat et la sécurité sont inextricablement liés est également contre-productive. Nous sommes convaincus qu'une des forces du système des Nations Unies réside dans le principe de la division du travail entre ses organes principaux, selon lequel chacun s'occupe de ses affaires sans empiéter sur le mandat des autres. Dans ce contexte, il est clair que le mélange des mandats ne peut conduire qu'à une redondance des efforts et à une réduction de l'efficacité globale de notre organisation mondiale. À notre avis, si les cas de mauvaise coordination entre ceux qui exécutent des mandats qui se chevauchent sont le résultat de l'irresponsabilité des individus ou d'une erreur humaine, personne n'étant parfait, ce n'est certainement pas une raison pour revoir constamment les mandats et les réformes.

Nous ne sommes pas d'accord avec les demandes intrusives adressées aux États en matière de lutte contre les changements climatiques qui ne tiennent pas compte des disparités de leurs niveaux de développement socio-économique et qui empiètent sur leur souveraineté. Nous ne considérons pas qu'il soit utile de faire pression sur les pays pour qu'ils dépassent les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques ou d'appliquer des mesures économiques dissuasives aux industries nationales à forte intensité de

carbone ou un protectionnisme vert dans le commerce. Tenter d'atteindre les objectifs climatiques d'un seul coup pourrait conduire à de graves déséquilibres énergétiques, comme ceux dont nous avons été témoins ces dernières semaines, voire à des bouleversements sociaux.

En ce qui concerne le désarmement, nous sommes préoccupés par l'absence d'appel au respect des accords existants et à la négociation de nouveaux accords par consensus, ainsi que par l'importance excessive accordée au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui ne bénéficie pas d'un appui universel. Nous entendons l'appel du Secrétaire général à intégrer les approches du désarmement au nom de la sécurité individuelle, étatique et collective. Toutefois, l'érosion du système actuel de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération a des causes très concrètes, avant tout les actions délibérées d'un certain nombre d'États visant à l'affaiblir afin de se donner les coudées franches, y compris en termes de pression coercitive.

La coopération multilatérale doit avant tout être fondée sur les décisions des organes des Nations Unies, comme cela a déjà été le cas pour de nombreuses initiatives. Les recommandations des divers organes dits consultatifs auprès du Secrétaire général, composés d'experts et d'anciens politiciens, peuvent faire double emploi, voire diviser. Par exemple, l'initiative de créer une sorte de plateforme d'intervention d'urgence pour discuter des problèmes mondiaux urgents, qui impliquerait des structures non gouvernementales en plus des États, soulève des questions. Cette idée est en contradiction avec les prérogatives exclusives de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, qui ont su convoquer des réunions et séances avec succès, y compris en urgence. En outre, si même des gouvernements souverains n'ont pas réussi à faire preuve du niveau de solidarité nécessaire face à la menace commune de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), comment des systèmes plus complexes, tels que les plateformes de mise en réseau proposées, peuvent-ils fonctionner ensemble ?

Nous nous posons des questions similaires au sujet d'une nouvelle structure consultative, composée de sages, chargée de préparer ce qu'il est convenu d'appeler un « sommet de l'avenir » sur la base de la notion de communs mondiaux qui n'a pas été approuvée dans un contexte intergouvernemental. Nous ne sommes pas prêts, à ce stade, à souscrire à sa promotion dans les documents de l'ONU avant qu'elle n'ait été discutée au niveau interinstitutions au sein des États et approuvée par les États Membres.

En ce qui concerne le domaine des soins de santé, nous tenons à souligner que si le rapport met l'accent sur les recommandations du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie adressées au Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, ces recommandations ne sont pas la seule source de ces efforts au sein de l'OMS.

Nous ne pouvons pas non plus soutenir la tendance à mettre progressivement sur un pied d'égalité les États Membres et les entités non étatiques, y compris les organisations non gouvernementales, les sociétés privées et les municipalités, dans le cadre de l'approche dite multipartite. Cela risque de diluer le caractère interétatique de l'Organisation qui est inscrit dans la Charte et de ruiner toute l'architecture des relations internationales contemporaines. Nous sommes convaincus que de telles innovations ne feront qu'entraîner un déclin de l'efficacité et de la fonctionnalité de l'ONU. Les points de vue des autres parties intéressées et des experts constituent bien sûr une contribution utile aux discussions, et nous ne pouvons que les accueillir, y compris dans le cadre de dialogues nationaux avec eux. Dans le même temps, nous devons garder à l'esprit que ce sont les États qui sont soumis au droit international et qui, en tant que tels, prennent des décisions et sont responsables de leur mise en œuvre.

Nous espérons que nos collègues du Secrétariat tiendront compte de nos préoccupations et de nos points de vue lorsqu'ils élaboreront plus avant les propositions du rapport.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à féliciter sincèrement le Secrétaire général pour le rapport intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), dont nous sommes saisis. Je pense qu'il a fidèlement respecté le mandat que nous lui avons confié dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1) en s'engageant, comme l'a souligné mon collègue de l'Union européenne, dans un processus de larges consultations qui a manifestement impliqué une réflexion très approfondie de sa part afin de nous présenter des idées sur la manière de maintenir la pertinence de l'Organisation des Nations Unies au cours des 25 prochaines années.

Il s'agit évidemment du début du processus, et non de la fin, car il a soumis le rapport aux États Membres et c'est à nous de prendre les propositions, de les examiner attentivement et de voir comment elles peuvent être mises en œuvre dans le cadre de nos priorités et de nos missions. Il est particulièrement important que nous évitions une mentalité de « sélection ». C'est quelque

chose que nous avons malheureusement constaté au sein de l'Organisation ces dernières années. La façon dont le rapport aborde la question du développement est un exemple très clair de ce qui nous déçoit quelque peu. Nous devons tous nous rappeler que le premier engagement que nous avons tous pris dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU est de ne laisser personne de côté. À cet égard, il y a un plusieurs questions très importantes, notamment pour les pays en développement, telles que la lutte contre la pauvreté, la réduction des inégalités économiques et la promotion du libre-échange. Ces questions ne semblent pas avoir été abordées de manière appropriée dans le rapport. Il nous semble que le concept de développement durable a reculé de quelques décennies. Je ne minimise pas l'importance ni l'urgence des changements climatiques, mais nous ne pouvons pas revenir à une situation où les différentes questions relatives à l'environnement sont examinées sans établir les liens appropriés avec le développement socioéconomique, qui est un concept qui a été développé et construit au fil de plusieurs décennies pour garantir que nous avons une acception commune du développement durable et de ses trois piliers, et nous estimons que c'est un élément sur lequel il faut se pencher. Les États Membres doivent se réunir et en discuter dans le cadre de la voie à suivre dans le sillage de ce rapport.

En ce qui concerne la pandémie, je pense que le diagnostic et les propositions formulées par le Secrétaire général sont tout à fait conformes à nos vues. Nous devons avoir les moyens de nous préparer et de prévenir les crises futures et d'éviter ce que nous avons vu avec la maladie à coronavirus (COVID-19) en termes d'inégalité d'accès aux vaccins, aux médicaments et aux produits médicaux.

Nous mettons très fortement en garde contre l'utilisation de l'expression « biens publics mondiaux ». Nous croyons comprendre où le Secrétaire général veut en venir, mais nous devons nous réunir et convenir de ce que l'on entend exactement par bien public commun, car à ce jour il n'en existe aucune définition consensuelle. Par conséquent, il faut utiliser cette notion avec une certaine prudence.

Enfin, nous jugeons très encourageantes les propositions de réforme du Secrétaire général, réforme qui s'impose en effet. Nous devons adapter l'Organisation à la réalité du monde d'aujourd'hui. La question de la réforme du Conseil de sécurité est certainement le domaine dans lequel ce besoin est le plus manifeste. Nous parlons des 25 prochaines années, mais cette question

est une priorité depuis 25 ans et pourtant aucune mesure n'a été prise à ce sujet. Si le rapport du Secrétaire général *Notre Programme commun* peut également donner un élan aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité, nous nous en féliciterons.

M^{me} Andjongo (Cameroun) : Ma délégation remercie le Président de l'Assemblée d'avoir convoqué cet important débat conjoint portant sur les points de l'ordre du jour relatifs à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, à la suite donné aux textes issus du Sommet du Millénaire, au renforcement du système des Nations Unies, à la réforme de l'Organisation des Nations Unies et à d'autres mesures et propositions. Ma délégation remercie le Secrétaire général António Guterres pour la clarté de son rapport intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982) et salue la pertinence des recommandations qu'il y formule dans la perspective de réaliser les objectifs de développement établis dans le cadre de la résolution 70/1.

Dans son rapport, le Secrétaire général parle de l'urgence de l'action et en appelle à la responsabilité de tous. Nous rappelons que les points majeurs qui nous interpellent ne sauraient continuer plus longtemps à être éludés dans le contexte de crise multiforme actuelle. Dans ce contexte, ma délégation est de son avis qu'il n'y a effectivement que deux choix possibles : d'une part, le choix de l'effondrement, du chaos, et d'autre part, le choix du sursaut, des promesses à tenir en vue de la survie de notre planète et de l'avènement d'un monde prospère et pacifique, en accord avec l'avenir que nous voulons.

S'agissant du choix du chaos, la conjoncture actuelle préoccupe au plus haut point ma délégation. En effet, alors que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) résiste, les économies sont détruites, la pauvreté et les inégalités s'aggravent, ne laissant que peu d'espoir à des populations exsangues et privées d'accès aux biens et services de première nécessité relatifs à la santé, à la sécurité, à l'eau potable, à l'alimentation et à l'éducation. Dans ce scénario de course vers l'effondrement, les conflits continuent de faire rage et ne cessent de s'aggraver. Les effets catastrophiques des changements climatiques, notamment la famine, les inondations, les incendies et les canicules, menacent notre existence. Ce chaos et cet effondrement qui remettent fondamentalement en cause notre bien-être sont-ils une fatalité ? Le Cameroun répond non. Ce chaos et cet effondrement qui hypothèquent gravement l'avenir même de l'humanité sont-ils un accident ? Ma délégation dit non.

En effet, outre le choix de la résignation et du chaos, il y a l'option de l'action. C'est la raison pour laquelle la délégation camerounaise n'a de cesse de souligner que la décennie d'action impulsée par le Secrétaire général est avant tout la décennie du concret, dans la mesure où il s'agit de passer de la rhétorique et des promesses non tenues aux engagements effectivement respectés dans le cadre de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, dont le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. À cet égard, nous devrions nous appuyer sur notre projet d'un multilatéralisme revitalisé, avec une ONU réformée disposant des moyens appropriés pour travailler dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et de la prospérité des êtres humains, d'une part, et dans l'intérêt de la planète pour les générations futures, d'autre part.

Dans ce contexte, *Notre Programme commun* est nécessairement et avant tout un programme d'action qui requiert de la volonté, de l'ambition et de l'audace en vue de nous permettre, à neuf ans de l'année 2030, horizon du Programme de développement durable, de hâter la mise en œuvre des accords existants dans le domaine du développement durable, d'une part, et de faire face à la triple crise qui détruit notre planète, à savoir le dérèglement climatique, la perte de biodiversité et la pollution qui détruit notre planète, d'autre part. Pour apporter des solutions concertées, durables et globales à ces défis et menaces, le Cameroun plaide pour un système multilatéral renforcé et inclusif ayant pour pierre angulaire un système des Nations Unies efficace, visible et audible, en harmonie avec ses buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Notre programme de paix et de développement pour des solutions durables aux problèmes du monde requiert nécessairement une réforme de l'ONU orientée vers les problématiques majeures suivantes : assurer la légitimité de l'ONU dans sa représentation et dans son mandat comme maison commune, et doter l'Organisation de moyens d'action appropriés. Cette réforme est avant tout celle du Conseil de sécurité au sein duquel l'Afrique devrait retrouver sa place avec deux sièges permanents, dotés de tous les droits associés, et deux sièges non permanents supplémentaires, tel que revendiqué dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte. Cette réforme est aussi celle des moyens, car il s'agit de donner au Secrétaire général et au système

des Nations Unies les moyens d'action et les ressources nécessaires, suffisantes et prévisibles permettant de remplir le mandat dont cette institution est dépositaire.

La réforme est, enfin, celle du repositionnement pour mieux s'aligner sur le mandat historique de l'ONU. Il s'agit d'aligner le système des Nations Unies sur les priorités et réalités nationales, en tenant compte de ce que le programme de développement durable est un plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité. En effet, il serait superflu de rappeler à certains partenaires bailleurs au programme onusien que le mandat accordé dans le cadre de la résolution 70/1 stipule que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face, et qu'il s'agit d'une condition indispensable au développement durable.

Mon pays, qui a ratifié l'essentiel des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, œuvre activement à leur application intégrale comme instruments pertinents de sortie des crises et défis qui affectent ou interpellent notre société internationale et notre planète. À cet égard, le programme de réforme qu'il a engagé, et qui vise son émergence en 2035, reflète l'esprit de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et s'aligne sur le programme de développement durable dans ses dimensions économique, sociale et environnementale. Face aux choix que les nombreux défis actuels nous imposent, et tirant les conséquences du caractère décisif de l'heure, le Cameroun est résolument engagé dans la voie de la paix, de la sécurité et du bien-être pour tous. Mon pays invite l'ensemble des États Membres, institutions et autres partenaires de développement à s'opposer fermement au choix de la résignation, du chaos et de l'effondrement, et plaide pour une option résolument orientée vers l'action, la solidarité internationale et la responsabilité. Ce n'est qu'à ce prix que nous vaincrons la pandémie de COVID-19. Reconstruisons en mieux, c'est à ce prix que l'industrialisation de l'Afrique laissera des bénéfices probants permettant l'éradication de la pauvreté. C'est aussi le prix à payer pour assurer la survie de notre planète.

M. Kassaye (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Secrétaire général pour les rapports contenus dans les documents A/75/982, intitulé *Notre Programme commun*, et A/76/275, sur la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique.

Depuis bientôt deux ans, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et ses effets sur les activités économiques, en particulier les chaînes d'approvisionnement mondiales, touchent le secteur industriel et manufacturier en Afrique, continent qui a la plus faible valeur ajoutée manufacturière au monde. Cela met à mal l'économie du continent et entrave son processus d'intégration économique régionale et mondiale. L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, étape importante pour les Africains, connaît des retards pour l'achèvement de certaines des négociations restantes, en raison de la pandémie. Toutefois, nous restons optimistes et, une fois ces questions réglées, la Zone de libre-échange continentale africaine nous permettra d'accroître de plus de 81 % le volume du commerce intra-africain, augmentant ainsi les revenus de 7 %. Nous ne saurions donc insister trop sur l'importance de la constance dans la mise en œuvre des projets relevant de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique, étant donné que cela contribue également à la bonne application de l'Accord. Il est crucial de continuer d'appuyer l'Accord, dans le but de donner aux pays africains les moyens de renforcer la résilience, de bâtir des économies plus vertes et d'épargner à leur population les effets de la COVID-19.

En Afrique, nous sommes bien conscients que le développement socioéconomique est une responsabilité qui nous incombe au premier chef. Mais il importe aussi de souligner que nos efforts de développement ont besoin d'un environnement économique international favorable et d'une coopération mondiale. Le Gouvernement éthiopien a mis l'industrialisation au cœur de son plan de développement décennal et travaille sans relâche pour que les objectifs soient atteints dans les délais. Afin de réaliser ce but élevé, nous avons établi divers partenariats et une coopération qui nous servent. Cependant, malgré ces soutiens et d'autres, la part du secteur manufacturier dans le produit intérieur brut de l'Éthiopie demeure inférieure à 5 %, et c'est un problème qui n'est pas étranger aux autres pays africains. Il y a encore beaucoup à faire pour opérer une transformation structurelle et améliorer la productivité et la compétitivité dans ce secteur. En conséquence, l'Éthiopie demande aux organisations régionales – dont le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et, en particulier, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel – de continuer à fournir l'appui nécessaire à la mise en œuvre efficace et rapide des programmes relevant de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique. Cela peut également contribuer à la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Afrique et des objectifs de développement durable.

Ma délégation remercie le Secrétaire général pour son rapport intitulé *Notre Programme commun*, qui défend la thèse que nos problèmes sont liés les uns aux autres et ne peuvent être réglés qu'au moyen d'une réponse également interconnectée. En effet, nous avons besoin d'un multilatéralisme renforcé et que l'ONU soit au centre de nos efforts. Comme il est dit dans le rapport, nous sommes face à un choix : le délitement ou le sursaut. Il est temps de renouveler notre contrat social, de mettre les besoins des plus vulnérables au centre de notre relèvement de la pandémie, de traiter des problèmes de développement pressants, de mener à bien la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus et de bâtir un monde meilleur pour tous.

M. Espinosa Cañizares (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier le Président de l'Assemblée de son invitation à participer au débat sur cette question importante et je m'associe aux remerciements des orateurs précédents.

Le 10 septembre, le Secrétaire général António Guterres a présenté à l'Assemblée le document intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982). Ce jour-là, je l'ai remercié pour sa présentation qui tombait à point nommé et pour les 12 engagements énoncés dans le rapport. Le rapport du Secrétaire général est arrivé avec de l'avance sur ce que le Président équatorien a décrit, durant le débat général de cette soixante-seizième session (voir A/76/PV.4), comme une nouvelle ère de compréhension avec la planète, où la coopération internationale dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la solidarité mondiale seront essentielles à la diplomatie mondiale. Nous aurons l'occasion d'approfondir l'analyse du rapport dans des domaines précis, comme ce qui a été baptisé le « nouveau contrat social », la défense des faits et de la science comme arme contre la désinformation face à l'infodémie généralisée, et de nouvelles manières de mesurer le progrès et la prospérité au-delà du critère du produit intérieur brut.

À la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Glasgow, l'Équateur participera au plus haut niveau et soutiendra l'examen des questions soulevées dans *Notre Programme commun* et d'autres qui n'y sont pas expressément citées, telles que la nécessité d'une approche équilibrée du développement durable, qui inclue la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable des océans. Pour toutes ces raisons, je tiens à insister sur l'appui de l'Équateur aux délibérations qui découleront du rapport du Secrétaire général.

La proposition d'un nouveau programme commun est un avertissement qui appelle l'attention sur plusieurs aspects de notre situation actuelle. Le ton de la proposition a ce qu'il faut d'urgence pour entraîner une réaction positive et corriger le cap dans plusieurs domaines qui font problème. Toutefois, à notre avis, le rapport du Secrétaire général souffre peut-être d'un pessimisme qui ignore de nombreux autres aspects positifs qui constituent effectivement une base pour ce nouveau programme commun, conçu pour créer un environnement favorable et solide et nous permettre de défendre – non pas simplement comme un postulat mais avec une profonde conviction – la validité des buts et des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, ainsi que le droit et la justice internationaux et un ordre fondé sur l'état de droit. Tout ceci sous-tend depuis 76 ans le programme international pour la paix, le développement et les droits de l'homme.

Un aspect particulièrement important est l'appel à veiller à ce que les représentants de la société civile, des milieux universitaires et du secteur privé aient suffisamment de possibilités de contribuer aux délibérations du système des Nations Unies. C'est l'un des éléments clefs qui sous-tendent les valeurs de confiance et de solidarité de cette nouvelle diplomatie mondiale, qui doit être alimentée par les contributions de ces groupes si les États veulent prendre des décisions en connaissance de cause. Toutefois, le soutien de la société civile ne peut se substituer à la responsabilité des États Membres d'adopter ce nouveau programme commun et de se l'approprier. Cela commence à notre niveau avec nos travaux en cours, qui progressent très lentement, qu'il s'agisse de la revitalisation de l'Assemblée générale ou du processus de réforme du Conseil de sécurité pour élargir sa composition. Les 12 engagements énoncés par le Secrétaire général dans son rapport doivent être repris par l'ensemble des membres de l'Organisation. Il ne s'agit pas seulement d'un signal d'alarme ou d'un plan ambitieux. C'est une ligne de conduite efficace et pragmatique qui devrait être discutée lors de réunions telles que celle-ci. Je renouvelle donc nos remerciements pour la convocation de cette séance, ainsi que l'engagement de ma délégation à effectuer le travail que nous savons nécessaire et qui ne peut plus attendre.

M. Koba (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de nous avoir convoqués à cet important débat portant sur plusieurs points. Nous remercions également le Secrétaire général pour son rapport intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982).

Le rapport mentionne que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) n'est que le dernier rappel de notre fragilité par rapport aux chocs économiques qui frappent le plus durement les plus pauvres et les plus vulnérables. Les progrès durement acquis en matière de développement et les efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable sont également tombés à l'eau. Il est donc d'une importance critique que nous explorions tous les moyens possibles de relever nos défis sanitaires et économiques tout en assurant la protection sociale de nos populations. Comme l'a déclaré mon président lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable tenu en juillet sous les auspices du Conseil économique et social, l'engagement de l'Indonésie envers les objectifs de développement durable n'a pas faibli, malgré la pandémie. Dans cet esprit, nous avons continué à travailler pour surmonter les effets de la COVID-19 tout en assurant la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Le secteur de la santé est renforcé par un soutien financier et technique, avec des incitations supplémentaires pour le personnel médical. Nous avons mis en place des mesures de relance économique, notamment un assouplissement fiscal, une restructuration de la dette et un soutien aux petites et moyennes entreprises. Lors de notre examen volontaire au forum de haut niveau de cette année, nous avons également mis l'accent sur nos réformes économiques systémiques visant à garantir que la mise en œuvre des objectifs de développement durable reste sur la bonne voie.

Le principe de ne laisser personne de côté est au cœur du Programme 2030. Il ne doit pas être un simple slogan invoqué dans chaque discussion, mais doit se traduire par des actions concrètes. Le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris sur les changements climatiques doivent rester notre boussole pour une relance durable, inclusive et résiliente. En tant que membre du Conseil économique et social jusqu'en 2023, l'Indonésie est prête à continuer à promouvoir les questions de développement économique et social. En outre, en 2022, mon pays assurera la présidence du Groupe des Vingt sous le thème « Se relever ensemble, plus forts ». Les priorités de notre présidence seront de promouvoir la productivité, d'accroître la résilience et la stabilité, de garantir une croissance durable et inclusive, un environnement et un partenariat favorables, et de forger un leadership mondial collectif plus fort. Nous attendons avec intérêt de travailler avec l'ONU dans ce cadre.

En ce qui concerne la coopération internationale en appui aux chaînes d'approvisionnement mondiales visant à relever les défis auxquels les marins sont confrontés en raison de la pandémie de COVID-19, l'Indonésie prend note du chapitre consacré aux informations sur la situation du changement d'équipage pendant la pandémie dans l'*Étude sur les transports maritimes* menée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, comme cela a été demandé dans la résolution 75/17. Ce chapitre examine diverses questions liées à la santé, à la sécurité, à la sûreté et au bien-être des gens de mer, domaines dans lesquels l'industrie, les gouvernements et les organisations internationales peuvent coopérer pour protéger les droits juridiques et les droits humains des gens de mer, appliquer les normes de travail pertinentes, y compris celles approuvées dans la Convention du travail maritime, 2006, et, surtout, soulager leur détresse résultant de la pandémie. Nous pensons que les informations fournies dans le chapitre pertinent de l'*Étude sur les transports maritimes de 2021* seront précieuses pour nos efforts collectifs visant à s'attaquer aux effets de la crise mondiale de la COVID-19 sur les gens de mer. Pour sa part, l'Indonésie réaffirme son engagement à prendre des mesures politiques concrètes pour relever les défis auxquels sont confrontés les gens de mer du fait de la COVID-19 en ouvrant un total de 11 ports pour faciliter les changements d'équipage et le rapatriement, en mettant en œuvre les procédures nationales et les protocoles de l'Organisation mondiale de la Santé, y compris les quarantaines liées à la COVID-19, et en appuyant les efforts internationaux continus dans ce domaine, notamment dans le cadre de l'Organisation maritime internationale et de l'Organisation internationale du Travail.

Enfin, nous souhaitons assurer le Président de notre volonté de nous engager dans l'effort collectif pour tenir les promesses contenues dans la Charte des Nations Unies et réaliser de véritables progrès.

M^{me} Jiang Hua (Chine) (*parle en chinois*) :
Je remercie le Président d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui.

L'année dernière, dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1), les dirigeants du monde se sont solennellement engagés à renforcer le multilatéralisme et le rôle de l'ONU. Nous félicitons le Secrétaire général, M. Guterres, pour la présentation de son rapport intitulé *Notre Programme commun (A/75/982)*, qui contient des actions pour la mise en œuvre de la déclaration et

dévoile un plan complet pour relever les défis futurs. La Chine est prête à étudier le rapport de manière approfondie avec toutes les parties et à discuter de ses recommandations en profondeur sur cette base. En ce qui concerne le suivi de l'application des recommandations figurant dans le rapport, nous voudrions faire quelques remarques préliminaires.

Premièrement, nous devons adopter une approche équilibrée s'agissant de promouvoir la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Le monde étant toujours en proie à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le chemin vers la reprise économique mondiale sera long et ardu. La communauté internationale est confrontée à des problèmes de taille qui doivent être résolus si l'on veut réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les défis mondiaux tels que la lutte contre les changements climatiques exigent que nous améliorions la gouvernance mondiale et que nous pratiquions un véritable multilatéralisme. Le monde n'a qu'un seul système et c'est le système international, avec l'ONU en son centre. Nous n'avons qu'un seul ordre et c'est l'ordre international, fondé sur le droit international. Nous n'avons qu'un seul ensemble de règles et ce sont les normes fondamentales des relations internationales, ancrées dans les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous espérons que l'Organisation s'attachera à traiter les questions saillantes et à traduire notre engagement en faveur du multilatéralisme en actions concrètes sur le terrain.

Pour faire face aux conséquences de la COVID-19 sur les progrès réalisés dans la réduction de la pauvreté mondiale, qui ont élargi le fossé en matière de développement, l'ONU doit accorder une plus grande priorité au programme de développement, donner un nouvel élan aux efforts déployés par les pays pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, renforcer une coopération pragmatique dans des domaines prioritaires comme la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la lutte contre la pandémie, les vaccins contre la COVID-19, le financement du développement, les changements climatiques et le développement vert, l'industrialisation, l'économie numérique et la connectivité et se concentrer sur les besoins réels des pays en développement tout en facilitant le partage des acquis du développement.

Deuxièmement, les États Membres doivent prendre en main ce processus. En tant qu'organisation intergouvernementale composée d'États souverains, les

priorités fixées par l'ONU doivent répondre aux besoins des États Membres et refléter leur appropriation de celles-ci. La mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général requiert avant tout la détermination et les efforts des gouvernements des États Membres. Dans le même temps, il faut tenir compte des vues d'autres parties prenantes, telles que la société civile et les jeunes, et mobiliser tous les secteurs de la société.

Troisièmement, afin de maintenir la solidarité et la coopération face aux défis mondiaux comme les changements climatiques et la pandémie de COVID-19, l'ONU doit promouvoir le principe de respect mutuel et d'une coopération gagnant-gagnant entre les pays. Le rapport *Notre Programme commun* propose un certain nombre de considérations et de plans tournés vers l'avenir pour les travaux futurs de l'ONU. Les travaux de suivi et de mise en œuvre des recommandations figurant dans ce rapport doivent être ciblés, tenir compte des préoccupations et des besoins réels de toutes les parties et être menés sur la base de consultations approfondies, d'une approche graduelle et de la recherche d'un consensus.

M^{me} Squeff (Argentine) (*parle en espagnol*) : Nous tenons tout d'abord à remercier le Secrétaire général pour la présentation du rapport intitulé *Notre Programme commun (A/75/982)*, élaboré sur la base de ce qui a été convenu par les chefs d'État et de gouvernement dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, adoptée le 21 septembre 2020 (résolution 75/1). La célébration du soixante-quinzième anniversaire nous a donné une excellente occasion, non seulement de renouveler l'attachement de la communauté internationale au multilatéralisme et de réaffirmer les buts et principes énoncés de la Charte des Nations Unies, mais également d'évaluer les défis actuels et émergents auxquels nous devons faire face dans un monde en crise – la dette, les changements climatiques, la maladie à coronavirus (COVID-19) et d'autres pandémies, la faim, la pauvreté. La liste est longue. Mais énumérer tous les problèmes comporte le risque d'en oublier au moins un, et *Notre Programme commun* est tombé dans ce piège. Néanmoins, nous sommes convaincus que cette proposition constitue une contribution pertinente aux futurs débats sur l'ordre international dont nous aurons besoin après la pandémie, et nous réaffirmons notre soutien à un multilatéralisme plus robuste et dynamique.

L'Argentine exprime une fois de plus son ferme appui à tout débat permettant de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies et la coordination entre les États pour faire face aux nouveaux défis, afin de garantir une scène internationale plus inclusive et plus équitable, qui puisse répondre aux besoins de nos peuples sans laisser personne de côté. Nous espérons également que cette proposition pourra contribuer aux stratégies dont nous avons besoin aux niveaux régional et international pour reprendre le chemin du développement durable et de la mise en œuvre du Programme 2030.

Dans cette optique, nous étudierons attentivement le rapport du Secrétaire général afin de pouvoir travailler au développement des thèmes qui y sont recensés au cours de cette session de l'Assemblée générale. Chaque thème nécessite une analyse approfondie car nous ne devons pas oublier que le rapport du Secrétaire général n'est pas un document isolé, mais qu'il doit être lu en conjonction avec les instruments pertinents qui existent déjà au sein du système, qui traitent des différentes questions de fond. Le rapport *Notre Programme commun* propose une feuille de route pour les travaux de l'ONU au cours des prochaines années. Les États Membres doivent commencer à discuter des actions proposées et des questions qui ne sont pas abordées dans ce rapport, puis conclure les accords nécessaires à une mise en œuvre éventuelle. C'est un processus qui ne peut être mené que par les États Membres dans le cadre de l'Assemblée générale et surtout au moyen d'un programme de développement qui répond aux défis actuels et futurs.

Les commentaires de ma délégation sont préliminaires. Nous espérons pouvoir développer nos points de vue sur les questions de fond soulevées dans le document au cours de la prochaine séance prévue le 25 octobre. En conclusion, je tiens à exprimer la volonté de ma délégation de travailler de manière constructive dans le cadre de ce processus.

M. Mohammad Aamir Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Président de cette occasion qui m'est donnée de prendre la parole sur cet important point de l'ordre du jour portant sur le renforcement du système des Nations Unies, et de nous avoir encouragés à saisir l'occasion de ce débat conjoint pour faire avancer l'examen des éléments contenus dans le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982).

Nous nous félicitons du rapport, qui est un processus réfléchi et une invitation à développer les 12 engagements pris dans la Déclaration faite à

l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1). Le rapport présente plusieurs notions et propositions nouvelles qui méritent un examen approfondi de la part des États Membres. Nos critiques visent non pas à dénigrer les importantes propositions du Secrétaire général, mais à garantir une action efficace qui tienne compte des intérêts et des aspirations nationaux de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, et je ferai quelques commentaires à cet égard.

Il importe de souligner que les deux principaux buts énoncés dans la Charte des Nations Unies sont le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la promotion du développement socioéconomique universel par la coopération internationale. Le respect des droits de l'homme a été ajouté par la suite comme troisième objectif de l'ONU après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les difficultés auxquelles la communauté internationale est confrontée dans chacun de ces domaines sont moins dues à des déficiences structurelles qu'à l'incapacité de mobiliser la volonté politique aux niveaux national et international pour mettre en œuvre des mesures et des décisions conformes aux buts et principes inscrits dans la Charte et aux engagements internationaux et nationaux des États Membres.

Les efforts que nous déployons pour construire l'avenir ne doivent pas faire fi du passé, en particulier les engagements passés, ni de nos défis actuels en matière de paix, de sécurité et de développement. Nous ne pouvons pas sauver les générations futures si nous ne pouvons pas sauver les segments les plus importants des générations actuelles. Pour promouvoir nos priorités pour l'avenir, nous devons d'abord nous assurer que les accords et engagements passés et actuels sont respectés, en particulier ceux qui concernent les crises, les conflits, les différends et les problèmes de développement socioéconomique actuels aux niveaux national, régional et international. Nous devons veiller à ce que cela soit pleinement pris en compte dans *Notre Programme commun*. Les actions proposées doivent également permettre de s'attaquer aux causes sous-jacentes des inégalités, de l'exclusion et de la marginalisation.

L'Organisation des Nations Unies a été créée pour promouvoir la paix et la sécurité internationales dans un monde composé d'États souverains. Un principe cardinal de la Charte, consacré par l'Article 2, paragraphe 7, est celui de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Bien qu'un certain nombre de valeurs,

de principes et d'objectifs universels aient été élaborés au cours des 75 dernières années et qu'une multitude d'acteurs non étatiques, notamment des organisations internationales, des sociétés multinationales, des fondations caritatives et des organisations de la société civile, jouent désormais un rôle dans les relations internationales, les États souverains restent le fondement de l'ordre mondial en vigueur.

Si un multilatéralisme en réseau et multipartite peut constituer un ajustement utile à l'ordre mondial actuel tel qu'établi par la Charte, il ne saurait le remplacer. En outre, un multilatéralisme multipartite devra être inclusif, égalitaire et équitable. La participation de multiples parties prenantes doit se poursuivre comme aujourd'hui, selon les besoins, dans le cadre d'arrangements informels ou *ad hoc*. En particulier, les règles relatives à la participation de la société civile doivent continuer à garantir la crédibilité et l'objectivité probable des organisations qui sont invitées à participer aux délibérations de l'ONU. Pour être inclusifs, ces débats devraient prendre la forme d'un sommet de tous les membres de l'Assemblée générale, convoqué par le Secrétaire général.

Une autre des propositions du Secrétaire général, celle de créer une Plateforme d'urgence, est également intéressante. Sa composition serait évidemment déterminée par la nature de chaque crise ou urgence. La création d'une plateforme permanente dont la composition est prédéterminée pourrait être incompatible avec les mandats du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social, du Comité des programmes et des budgets et d'autres organes permanents.

La proposition de faire du Conseil de tutelle un organe multipartite chargé de remédier aux problèmes émergents et une instance de délibération sur la gouvernance des communs mondiaux est problématique à plusieurs niveaux. Premièrement, le Conseil de tutelle est un organe créé par la Charte des Nations Unies, et dont le mandat de décolonisation n'a pas été pleinement réalisé. La modification de ce mandat serait un processus difficile impliquant un amendement de la Charte. Deuxièmement, de nouvelles dispositions devraient être élaborées pour le transformer en un organe multipartite, ce qui impliquerait les mises en garde que nous venons de mentionner concernant le concept de multilatéralisme en réseau et multipartite. Troisièmement, les communs mondiaux qui seraient examinés au sein de cet organe, tels que l'espace extra-atmosphérique et les océans, sont déjà examinés dans le cadre de plusieurs autres organes

et enceintes. Il est préférable que ces questions dignes d'intérêt soient traitées par des organismes spécialisés dotés des compétences spécialisées nécessaires.

Ce sont là quelques-uns des commentaires préliminaires de notre délégation sur l'important rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun*. Notre délégation participera activement à ce débat, au fur et à mesure qu'il avancera, notamment à la séance du 25 octobre.

M. Mogyorósi (Hongrie) (*parle en anglais*) : La Hongrie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne et souhaite faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Nous réaffirmons notre ferme attachement au multilatéralisme. Toutefois, nous sommes d'avis que certains intérêts nationaux sont mieux servis par des mesures unilatérales. Nous devrions concentrer nos efforts sur la crédibilité des cadres multilatéraux où la valeur ajoutée de la coopération devrait être la priorité. Nous pensons qu'il n'y a pas besoin d'une gouvernance mondiale centralisée, mais que nous avons plutôt besoin de gouvernements nationaux forts qui coopèrent les uns avec les autres sur les questions d'intérêt international. En outre, nous voudrions rappeler à l'Assemblée que tous les États ont le droit de définir leurs politiques migratoires, de surveiller leurs frontières et de fournir une protection contre les réseaux criminels qui exploitent la situation souvent vulnérable des personnes en situation de déplacement. En particulier, les États doivent éviter de créer des facteurs d'attraction pour la migration illégale, qui offrent davantage de possibilités aux trafiquants d'êtres humains et aux passeurs.

Nous soulignons également que la promotion de l'immigration ne permet pas de régler les problèmes socioéconomiques, politiques et environnementaux des pays d'origine des migrants. Nous devrions plutôt nous efforcer de nous attaquer aux causes profondes des migrations, notamment par la prévention des conflits, le développement durable et le respect des droits humains. Pour ces raisons, la Hongrie n'a pas voté pour le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières à l'Assemblée générale et n'a pas pris part à sa mise en œuvre. Pour les mêmes raisons, nous rejetons toute référence au Pacte et à d'autres documents de ce type dans le rapport intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), car cela ne respecte manifestement pas la position des États qui n'y adhèrent pas.

M^{me} González López (El Salvador) (*parle en espagnol*) : El Salvador souhaite réaffirmer son plein appui à la convocation de cette séance plénière, qui est le fruit des efforts déployés pour organiser un débat sur le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982). Ma délégation estime qu'il est essentiel de mener un débat sur la manière de mettre en œuvre les engagements importants contenus dans le rapport.

Il ne fait aucun doute que le monde a changé depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, et le multilatéralisme a lui aussi évolué. Depuis l'année dernière, nous sommes confrontés à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et nous continuons de faire face à ses profondes conséquences politiques, économiques et sociales. La COVID-19 a mis à rude épreuve nos pays et l'ensemble du système multilatéral. Dans ce contexte, il importe de rappeler que nous, les États Membres qui composent l'Assemblée générale, avons une responsabilité fondamentale, étant donné que nous incarnons l'engagement à adopter une approche axée sur l'action en ce qui concerne les principales décisions émanant du principal organe délibérant de l'ONU. En conséquence, nous reconnaissons que le multilatéralisme n'est pas une option mais une nécessité dans notre tâche de construction d'un monde plus égalitaire, résilient et durable.

Dans le cadre du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à la soixante-quinzième session, El Salvador a reconnu qu'il était important de refléter cet engagement dans les points essentiels de la résolution pertinente (résolution 75/325), raison pour laquelle le préambule de la résolution rappelle la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle sont réaffirmées les grandes priorités qui sous-tendent les travaux de l'Assemblée générale, notamment l'attachement au multilatéralisme et la poursuite des efforts visant à les revitaliser. L'une des mesures les plus pragmatiques de la résolution 75/325 est l'accent mis sur l'urgente nécessité de préserver la place prépondérante et l'importance du débat général, ainsi que la pratique établie en la matière, et de limiter le nombre de manifestations de haut niveau qui se tiennent en dehors du débat général à celles qui revêtent une importance capitale et requièrent l'attention immédiate des chefs d'État ou de gouvernement. Ma délégation souhaite vivement voir comment la mise en œuvre de cette résolution peut servir de base à d'autres améliorations de la semaine

de haut niveau de l'Assemblée, en tenant compte à cet égard de la recommandation du Secrétaire général figurant au paragraphe 128 de son rapport *Notre Programme commun* visant à donner plus de relief à cette semaine en prenant à cette occasion des décisions et des engagements au niveau des chefs d'État et de gouvernement.

Par ailleurs, El Salvador estime qu'un système multilatéral à la hauteur de nos défis actuels ne sera pas possible sans un Conseil de sécurité plus transparent, plus représentatif et plus démocratique. Cela est encore plus évident dans les circonstances actuelles, car les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la paix et la sécurité internationales exigent de promouvoir l'inclusivité dans le processus de prise de décision du Conseil.

El Salvador salue la volonté du Secrétaire général de continuer à travailler avec les États Membres et d'autres organes pour mettre en pratique les idées figurant dans le rapport, réaffirme sa volonté de poursuivre le débat sur cette question importante et encourage la promotion de résultats véritables qui permettront de moderniser l'ONU tout en maintenant sa légitimité, sa vocation universelle et son influence sur la concrétisation effective des biens publics mondiaux en faveur de la paix, du bien-être et de la sécurité de tous nos peuples. **M. Jiménez** (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Secrétaire général pour la présentation de son rapport intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982). Nous convenons de la nécessité de renforcer le multilatéralisme et la coopération internationale, qui sont des conditions préalables indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable énoncés dans le Programme 2030, le défi le plus urgent étant l'élimination de la pauvreté.

Notre délégation est engagée en faveur d'un programme collectif qui renforce la coopération et la solidarité internationales. Cependant, étant donné que nous avons devant nous un document très volumineux et complexe, avec des concepts qui n'ont pas encore été largement discutés par les États Membres, nous pensons qu'il serait approprié d'engager des discussions intergouvernementales pour examiner en profondeur et avec soin les propositions avancées dans ce document. Notre délégation continuera à étudier ce rapport et fera une déclaration plus détaillée à la séance prévue pour le 25 octobre.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question. Comme les membres le savent, ainsi qu'il est indiqué dans la lettre du Président de l'Assemblée

générale datée du 8 octobre 2021, l'Assemblée tiendra une séance plénière informelle le 25 octobre, à 15 heures, pour donner aux États Membres une nouvelle occasion de faire des observations sur le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982).

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen des points 15, 119, 124 et 125 de l'ordre du jour.

Point 142 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/76/383)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les positions des délégations concernant la recommandation de la Cinquième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents. Par conséquent, si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre du rapport de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je rappelle aux membres qu'aux termes du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale a décidé que,

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la

mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission ».

Je rappelle en outre aux délégations que, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et les délégations doivent prendre la parole de leur place. Avant de nous prononcer sur les recommandations figurant dans le rapport de la Cinquième Commission, j'informe les représentantes et les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'en Cinquième Commission, sauf notification contraire préalable.

L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : demandes au titre de l'Article 19 de la Charte », recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 76/2).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 142 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 45.